

## **ESTIMATION DU TAUX D'EVOLUTION BUDGETAIRE POUR 2017**

L'estimation de l'évolution des charges pour 2017 réalisée par la Fédération Hospitalière de France est une hypothèse d'évolution de dépenses nationales.

Les évolutions des dépenses de personnel correspondent à l'impact des mesures de personnel par rapport à l'ensemble des dernières dépenses de personnel connues.

Les évolutions des autres charges sont calculées à partir des données connues dans les comptes de gestion des cinq dernières années et tenant compte des différentes actualités économiques, politiques et sociales.

L'année 2017 constitue une année stratégique pour le secteur, notamment en raison de la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire et de la réforme de la tarification.

Chaque établissement doit veiller à adapter ces prévisions à sa propre structure de charges et à son contexte.

### **GROUPE 1 - DEPENSES D'EXPLOITATION**

L'incidence de l'évolution prévisionnelle de ces dépenses est de + 0,58 % sur le budget global.

La plupart des prévisions d'évolution du groupe 1 ont fait l'objet d'une estimation basée sur l'évolution tendancielle de chacun des postes de charges depuis 2008, confrontée aux variations de prix annuelles constatées par l'INSEE.

Ainsi, les évolutions suivantes sont envisagées pour l'année 2017 :

- L'alimentation + 1 %
- Les combustibles et carburants + 0,5 %
- L'eau et assainissement + 1,4 %
- L'énergie et l'électricité + 2,5 %
- Le chauffage 1 %
- L'entretien, réparation et maintenance + 5,7 %
- Les assurances + 1,9 %
- Les transports + 3,8 %
- Les prestations de service + 5 %

Les autres charges du groupe 1 (achats fournitures stockables et non stockables, communications et affranchissements, etc...) en hausse de + 2,8 %.

Les politiques d'économies sur les dépenses de produits de santé ainsi que l'observation de la tendance d'évolution depuis plusieurs années laissent penser à une évolution modérée des dépenses de médicaments en GHS, de l'ordre de + 2 % en 2017.

Les autres fournitures et produits médicaux font apparaître une croissance tendancielle d'environ +3 %.

Les locations médicales sont en nette progression depuis plusieurs années, du fait des difficultés d'investissements rencontrées par les établissements. Pour 2017, il est prévu une évolution tendancielle de + 6 %.

## **GROUPE 2 - DÉPENSES DE PERSONNEL**

## Les dépenses relatives au personnel non médical augmentent de + 1,98 %.

Cette augmentation résulte principalement de l'impact de l'application des mesures relatives au protocole PPCR et de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017.

Le taux retenu concernant le protocole PPCR tient compte du déploiement du dispositif « transfert primes-points », c'est-à-dire de son application aux personnels de la catégorie C, de la seconde étape pour certains corps paramédicaux et socio-éducatifs de catégorie A et de la première tranche applicable aux autres corps de catégorie A. Il inclut également l'application des nouvelles grilles indiciaires aux personnels contractuels.

<u>Une note détaillant le calcul de l'impact budgétaire de PPCR</u> est en ligne sur la page outils du pôle Ressources Humaines, vous trouverez également des précisions sur les modalités de mise en œuvre du PPCR dans l'instruction ministérielle du 12 juillet dernier.

Les modifications des taux de contribution CNRACL et IRCANTEC sont intégrées ainsi qu'une prévision d'augmentation du SMIC au premier janvier prochain. (Prévision d'augmentation de 0,6%)

Le taux d'évolution du GVT (0,25 %) est indiqué à titre indicatif et doit être évalué en fonction de la structure de la masse salariale de chaque établissement. Le taux proposé est plus faible que celui de l'an passé du fait de l'élargissement du cadencement unique d'avancement à tous les personnels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour 2017, il est ainsi proposé de retenir pour le groupe 2, une augmentation de 1,99 % avec une incidence de + 1,49 % sur le budget total.

## **GROUPE 3 - DEPENSES DE STRUCTURES**

Dans la mesure où les charges du groupe 3 revêtent un caractère extrêmement hétérogène, il est délicat de proposer une évolution globale de ces charges.

Malgré ces réserves, une évolution globale prévisionnelle de + 1,2 % a été retenue pour les établissements publics de santé, avec une incidence de + 0,11% sur le budget global. Vous pouvez vous baser sur ce chiffrage des EPS si vous le souhaitez même si nous vous conseillons un calcul au réel pour le groupe 3.

#### **TAUX D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE POUR 2017**

Au global, la Fédération Hospitalière de France propose un taux d'évolution budgétaire pour les établissements médico-sociaux publics de + 2,07 % en 2017.



# ESTIMATION DU TAUX D'EVOLUTION BUDGETAIRE 2017 POUR LES ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX - 26/09/2015

### **Avertissements**

- \* Les taux d'évolution du groupe 2 correspondent à l'évolution des mesures de personnel par rapport à l'ensemble de la masse salariale
- \*\* Les taux d'évolution hors groupe 2 correspondent à des estimations d'évolution calculées sur chaque poste de dépenses selon les tendances depuis 2008 et/ou les circonstances économiques et politiques

Poids	TITRES DE DEPENSES	Taux Evo°	Taux budget
25%	GROUPE 1 - DEPENSES D'EXPLOITATION		0,58%
	Dépenses à caractère médical		0,27%
	Médicaments en GHS	2,0%	0,27 /0
	Autres fournitures et produits médicaux	3,0%	
	Locations médicales	6,0%	
		,	
	Autres charges d'exploitation		2,05%
	Alimentation	1,0%	
	Combustibles et carburants	0,5%	
	Eau et assainissement	1,4%	
	Energie et électricité	2,5%	
	Chauffage	-1,0%	
	Entretien, réparation, maintenance du G1	5,7%	
	Transports	3,8%	
	Prestations de service	5,0%	
	Autres charges d'exploitation	2,8%	
75%	GROUPE 2 - DEPENSES DE PERSONNEL		1,49%
	Personnel Non Médical : Effet année pleine des mesures 2016 sur 2017	1,61%	
	Revalorisation des ergothérapeutes	0,00%	
	Mise en œuvre du protocole PPCR	0,92%	
	Revalorisation du point d'indice (1)	0,69%	
	Personnel Non Médical : mesures nouvelles 2016	0,37%	
	Augmentation cotisation CNRACL (de 2016 : 30,6% à 30,65% en 2017)	0,02%	
	Augmentation cotisation IRCANTEC de 4, 08% à 4,2%	0,01%	
	GVT (hors mesures nationales)	0,25%	
	Revalorisation du SMIC	0,09%	

# GROUPE 3 - DEPENSES DE STRUCTURE

## AU REEL

pour information, les charges d'amortissements, provisions, dépréciations, financières et exceptionnelles pour les établissements publics de santé pour l'année 2016 progressent de 1,2% en moyenne

## **TOTAL RECONDUCTION BUDGETAIRE 2017**

2,07%

plus groupe 3 au réel

 $(1)\ Effet\ année\ pleine\ de\ la\ revalorisation\ 2016\ (+0,6\%\ sur\ un\ mois)\ et\ nouvelle\ revaloprisation\ de\ 0,6\%\ au\ 1er\ février\ 2017\ de\ 1000\ de\ 1000$